



**CONTRAT POMMES de TERRE
de janvier 2023 à décembre 2023**



*Exemplaire en 3 pages à retourner signé, accompagné d'1 chèque
au plus tard le 31 Décembre 2022 pour la première distribution
ou 2 semaines avant pour les autres
à Mylène ROUSSEL mylene.rousseau@laposte.net (07 81 40 56 71)*

Contrat d'engagement entre :

<u>Le producteur :</u> Daniel EVAIN 4 RUE DE LA GAMBADE 91410 DOURDAN Tél. : 06.84.06.64.38 agrostis@orange.fr SIRET : 478 941 537 000 19	<u>Et l'adhérent de l'Association AMAPLACE :</u> NOM : Prénom : Adresse : Tel : Email :
---	--

Référent AMAPPlace

Mylène ROUSSEL
Mail: mylene.rousseau@laposte.net
Tel. : 07 81 40 56 71

Ce contrat annuel instaure un partenariat avec Daniel EVAIN, producteur de pommes de terre en maraîchage plein champ à Dourdan (91). Il est signé directement entre le producteur et le « consomm'acteur » qui, au moment de la commande, doit être adhérent de l'Association (Amaplace) et être à jour de sa cotisation. En adhérant à ce contrat, nous préachetons la production de l'exploitation. Nous prenons notre part de risque et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes de production.

Le mot du producteur

Daniel Evain, ingénieur agronome de formation, j'ai travaillé pendant 10 ans en sélection de colza avant de m'installer comme paysan sur la ferme familiale en 2002. Avant de m'installer en 2002 en GAEC avec ma mère et mon frère, j'avais commencé la conversion des premières parcelles de la ferme dès 2000 à l'agriculture biologique. Je produisais principalement des céréales. En 2004, ma mère a pris sa retraite, le GAEC a été dissous, je me suis installé en individuel et j'ai débuté l'activité de maraîchage biologique. Les dernières parcelles ont été converties à l'agriculture biologique en 2005. L'activité de maraîchage s'est fortement développée sur la ferme et nous sommes aujourd'hui 5 personnes à travailler à temps plein (4 salariés en CDI et moi). Plusieurs saisonniers viennent aider à gérer les travaux de mars à novembre. Ma production de légumes est en quasi-totalité distribuée en circuit local, un marché sur Orsay et 5 AMAP (4 à partir de mai 2022). Âgé de 58 ans, je commence à réfléchir à ma succession et j'envisage d'installer plusieurs paysans sur ma ferme en maraîchage biologique de plein champ, en production de lait et en céréales.

Les principaux engagements

Les parties du présent contrat établissent une relation commerciale solidaire en vente directe, sous la forme d'un partenariat en accord avec la charte des AMAP. Elles manifestent ainsi leur soutien à une agriculture paysanne – au sens de la charte de l'agriculture paysanne – et au respect de la nature et du vivant. Elles affirment également leur volonté de participer activement à une démarche d'éducation populaire qui crée les conditions de l'appropriation citoyenne des enjeux agricoles et alimentaires. Elles s'engagent à respecter les principes et engagements définis, à savoir...

Engagements de l'amapien-ne

Respecter les principes et engagements de la charte des AMAP et des statuts de AMAPlace
http://www.amap-idf.org/la_charte_des_amap_31.php <http://amaplace.net/lassociation/les-statuts/>

Engagements du producteur

Le producteur s'engage à :

- Produire selon des méthodes respectueuses de l'environnement, **certifiées AB**.
- Livrer les produits commandés aux jours et heures de distribution sur la période du contrat.
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison – Possibilité de changement des variétés ou de décalage de livraison.
- Ouvrir sa ferme aux adhérents au moins une fois dans l'année et accueillir si besoin les référents du contrat.

Engagements communs

Créer une relation de confiance et de qualité entre le producteur en AMAP et l'amapien-ne. Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors invités les adhérents, le producteur partenaire et éventuellement un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

Lieu et heure de distribution

Lieu de distribution : bungalow à la plaine des sports de Breuillet ou un autre lieu si nécessaire

Horaires de distribution : 18h30-19h30

Variétés de pommes de terre

Exemple de variétés :

- Pommes de terre à chair ferme : Charlotte, Cheyenne
- Pommes de terre chair tendre : Céphora, Eden

Les pommes de terre nouvelles ne seront disponibles qu'en juillet.

Prix, Contenu et jours de distribution

Catégorie		Pommes de terre chair ferme	Pommes de terre chair tendre	Pommes de terre nouvelles
Prix au kilo TTC (€)		1,50 €	1,50 €	2,80 €
Q u a n t i t é	13 janvier			-
	17 février			-
	17 mars			-
	14 juillet			
	25 août			-
	22 septembre			-
	14 octobre			-
	18 novembre			-
	15 décembre			-
Total par catégorie (€)				
Total global (€)				

Notes : les dates de distribution sont susceptibles d'être modifiées, notamment pour les pommes de terre nouvelles. Il n'y a pas de distribution aux mois d'avril, mai et juin.

Commande - Modalités

- 1 chèque libellé à l'ordre de « Daniel EVAIN », daté et signé.

	N° du chèque	Banque	Montant du chèque	Fait à	Date
Chèque					

Signatures *(précédées de la mention « lu et approuvé »)*

L'amapien-ne :

Le producteur : Daniel EVAIN

Le .../...../202_

Le .../...../2023